

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 20/09/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 20 septembre 2023 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Jean MINCOY**, Doyen puis de **Monsieur Didier MAU** Président.

### **PRÉSENTS**

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC

Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE

- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- M. PESCINA Jérôme, Maire de MARTIGNAS-SUR-JALLE
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
- M. RECORS Rogers, Maire-adjoint de CESTAS

Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE

M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE

Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

### REPRÉSENTÉS

Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC (procuration à Mme EYHERAMONNO)

- M. CHARRIER Alain (procuration à M. BILLOÜX)
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (procuration à Mme LE YONDRE)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (procuration à M. ASTIER)

Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE (procuration à M. RECORS)

Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON (procuration à M. MAU)

- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (procuration à M. DURANT)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (procuration à M. MANO)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (procuration à M. DUPRAT)
- M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS (procuration à Mme ZAMBON)

Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH (procuration à M. DAIRE)

### **EXCUSÉS**

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON

Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale

Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC

Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON

Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS

M. ROBERT Fabien, Conseiller régional

M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE

**PAYEUR**: M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le mardi 12 septembre 2023 à chaque membre du Conseil d'admin stration conformément au décret régissant les centres de gestion, pa partie répulse au sécret régissant les centres de gestion, pa partie répulse au sécret régissant les centres de gestion, pa partie répulse au sécret régissant les centres de gestion, pa partie répulse au sécret régissant les centres de gestion, pa partie répulse au sécret régissant les centres de gestion, pa partie répulse au sécret régissant les centres de gestion, pa partie répulse au sécret régissant les centres de gestion, partie répulse au sécret régissant les centres de gestion, partie répulse au service de gestion de la conseil d'administration de la conseil de la c



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 20/09/2023

Délibération n° DE-0051-2023

Rapporteur: M. MAU

Objet : Représentation du Centre de Gestion à l'Assemblée générale de la Fédération nationale des Centres de Gestion

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28 ;

Vu les statuts de la Fédération nationale des centres de gestion, ci-après désignée la "FNCDG", approuvés par son Assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2020, notamment son article 6 ;

Considérant la qualité de membre de la Fédération nationale des centres de gestion du Centre de Gestion de la Gironde ;

Considérant qu'aux termes de l'article 6 des statuts de la FNCDG, au niveau fédéral, les Centres de Gestion confient le soin de défendre et de servir leurs intérêts communs à un Conseil d'administration et à son Président qui agissent de concert, sous le contrôle d'une Assemblée générale ;

Considérant qu'aux termes de l'article 6-1 des statuts de la FNCDG, l'Assemblée générale comprend tous les Présidents en exercice des Centres de Gestion ainsi que quatre Vice-Présidents désignés par les CIG (deux par CIG);

Un administrateur peut être délégué comme représentant du Centre de Gestion au sein de l'Assemblée générale de la Fédération en remplacement du Président. Le cas échéant, la délibération de désignation de l'administrateur du CDG vaut pour la durée du mandat :

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, hors la présence de Monsieur Roger RECORS et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

### **DECIDE:**

- De désigner Monsieur Roger RECORS, Vice-Président du Centre de Gestion de la Gironde, en charge notamment des partenariats institutionnels, en tant que Représentant du Centre de Gestion de la Gironde à l'Assemblée générale de la Fédération nationale des centres de gestion, dans les conditions prévues par les statuts de la FNCDG;
- D'adresser la présente délibération ainsi que les coordonnées de son représentant à la Fédération nationale des centres de gestion dans un délai d'un mois à compter de sa publication, vu les statuts de la FNCDG.

Accusé de réception en préfecture 033-283300036-20230920-DE-0051-2023-DE Date de réception préfecture : 20/09/2023



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 20/09/2023

#### Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 20 septembre 2023.

Le secrétaire de séance,

**Christian DAIRE** *Maire de TOULENNE* 

Le Président,

**Didier MAU** 

Président de la Communauté de Communes MEDOC - ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 2 0 SEP. 2023

PUBLIÉE LE :

2 0 SEP. 2023

Accusé de réception en préfecture 033-283300036-20230920-DE-0051-2023-DE Date de réception préfecture : 20/09/2023

Acte à classer DE-0051-2023 3 1 2 4 En préparation En attente retour Préfecture Classé > AR reçu <  $\textbf{Identifiant FAST}: \quad ASCL\_2\_2023-09-20T15-15-35.00 \ (\ MI247615978 \ )$ Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20230920-DE-0051-2023-DE ( Voir l'accusé de réception associé ) TIFIÉ. Objet de l'acte : Représentation du Centre de Gestion à l'Assemblée Général de la Fédération Nationale des Centres de Gestion Certifié 20/09/2023 Conforme Nature de l'acte : Délibération Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique 5.3. Designation de representants 5.3.4. autres Identifiant unique de l'acte antérieur : Acte: DE-0051-2023 REPRESENTATION CDG AG FNCDG.PDF Multicanal : Non Classer Annuler Par COLLENNE Vicky
Par COLLENNE Vicky Date 20/09/23 à 15:15 Préparé Date 20/09/23 à 15:15 Transmis Date 20/09/23 à 15:19 Accusé de réception